

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 1 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit Le numéro d'enregistrement n'existe pas, car le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

Le numéro d'enregistrement n'existe pas, car le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

Nom du produit Pigment pour les lèvres L12-CHILLI PEPPERS (Aqua 30%; Glycérine 8%; Méthanol 7%; Hamamelis Virginiana leaf extract 2%; CI 77891-30%, CI 77489-10%, CI 77491-8%; CI 77492-5 %).**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

Pour le maquillage permanent.

Le produit ne doit PAS être utilisé dans les yeux.

Produit à usage professionnel conforme au ResAP (2008) 1.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de**sécurité Nom de la société**

LLC «Dina +», 142800, Russie, ct. Stupino, région de Moscou, st.

Adresse

Transportnaya, propriété 22/2 SP

Par ordre

Shakhmelyan Eduard Romanovich 350059

Russie, ct. Krasnodar, st. Voie nommée d'après Kostychev 13

Téléphone/Télécopieur

89604792850

E-mail

info@as-pigments.ru

**Personne compétente responsable
pour la FDS**

info@as-pigments.ru

Numéro d'urgence

88002007531

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classement selon**

Non classés

Règlement (CE) n° 1272/2008**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger**

Non classé comme dangereux et ne nécessite pas d'étiquetage

Mention d'avertissement

Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger

N / A

Conseils de prudence

N / A

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 COMPOSITION

Pigment:

Nom / Couleur	CL	CAS	CE
Blanc. Le dioxyde de titane	77891	13463-67-7	236-675-5
Orange d'oxyde de fer	77489	1345-25-1	215-721-8
Oxyde de fer rouge	77491	1309-37-1	215-168-2
Oxyde de fer	77492	51274-00-1	257-098-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 2 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

Autres ingrédients:

Nom	CAS	UE	Classification
Aqua	7732-18-5	231-791-2	Non classés
Méthanol	67-56-1	200-659-6	H225 H301 H311 H331 H370 Flam. Liq.2 Toxicité aiguë.3 CENT SE 1
glycérine	56-81-5	200-289-5	Non classés
Feuille d'Hamamelis Virginiana Extrait	84696-19-5	283-637-9	Non classés

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire. Étant donné qu'aucun dommage grave n'est à craindre, quel que soit le type et la durée de toute exposition, un nettoyage doux de la zone concernée est suggéré.

Inhalation

Consulter un médecin en cas d'inconfort

Contact avec la peau

Le produit est destiné à être appliqué sur la peau, généralement aucun dommage possible en raison du produit lui-même. Si la peau doit être nettoyée avant utilisation, utilisez des produits de nettoyage doux / de l'eau.

Lentilles de contact

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne pas

se faire vomir

4.1 Description des premiers secours

Les symptômes Aucun symptôme significatif connu.

Effets Aucun effet significatif ou danger critique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter le patient de façon symptomatique.

Traitements spécifiques Pas de traitement spécifique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction d'incendie adaptés aux matériaux environnants.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Combustion dangereuse des produits Le produit n'est pas combustible et ininflammable. En combustion, emballage matériaux émet des fumées toxiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 3 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

5.3 Conseils aux pompiers

Actions de protection spéciales pour Isoler rapidement la scène en évacuant toutes les personnes se trouvant à proximité du incident s'il y a un incendie. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

sapeurs-pompiers Équipement de protection spécial pour sapeurs-pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet utilisé dans mode de pression positive. Portez d'autres équipements de protection appropriés conditions le justifient (voir la section 8).

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Aucun mal attendu.

Pour les secouristes Aucun mal attendu. Pas de précautions particulières nécessaires.

6.2 Précautions environnementales

Précautions pour la protection de l'environnement Non nocif pour l'environnement. Pas de précautions particulières nécessaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le liquide avec un matériau absorbant approprié. De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères. Pour l'élimination des déchets, voir en plus article 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures protectives Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Bien se laver les mains avant et après manipulation. Emballage scellé

hermétiquement après utilisation. Nettoyez les emballages déjà ouverts à l'extérieur du désinfectant et refermez-les après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris toute incompatibilité.

Mesures techniques et

Conserver à l'intérieur hermétiquement fermé à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des aliments et des boissons. Conserver à des températures inférieures à 25 °C et supérieures à 10 °C. Protéger du soleil. Éliminer tout allumage sources

conditions de stockage

Matériaux d'emballage

Emballages en verre, emballages en polymère.

7.3 Utilisations finales

spécifiques Recommandations

Lire et suivre les instructions sur l'étiquette article 13.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition	Nom de la substance	N ° CAS.	N° CE	Exposition Limites
	Méthanol	67-56-1	200-659-6	Oral Dermique Inhalation : vapeur

8.2. Contrôles d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 4 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

Ingénierie appropriée

Utiliser une ventilation adéquate ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux

Les mesures

atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle,

tels que la protection individuelle

équipement

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés.

Protection du corps

Porter un tablier de protection pour éviter la contamination des vêtements.

Protection respiratoire

Utiliser une ventilation adéquate.

Environnement exposition

Contenir les déversements et empêcher les rejets.

les contrôles

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire et/ou fumer pendant l'application. Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme le lavage des mains après manipulation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Suspension liquide homogène **Couleur** Selon norme Neutre à légèrement alcoolisé

Odeur

pH

5.0-7.0

Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial/ébullition intervalle	Pas de données disponibles
point de rupture	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation	Pas de données disponibles
Limites d'inflammabilité	Pas de données disponibles
Limites explosives	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Relatif	Densité 1100-1500 g/cm3 Soluble
Solubilité	dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas de données disponibles
Octanol/Eau	Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles
température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité @20±2	70-200
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	N'est pas applicable
Possibilité de danger réactions	N'est pas applicable

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité spécifique associé à ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 5 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures excessives.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation normale

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Oral LD 50:> 2500 mg/kg **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Ne

devrait pas provoquer d'irritation ou de corrosion cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct peut irriter les yeux.

Respiratoire **ou la peau** Ne devrait pas causer de problèmes respiratoires ou cutanés.

sensibilisation**Mutagénicité des cellules germinales**

Ne devrait pas provoquer de mutagénicité sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction

Peut être nocif pour les enfants allaités.

STOT - Exposition unique

Non déterminé.

STOT - Répéter l'exposition

Non déterminé.

Danger d'aspiration

Ne devrait pas être un danger d'aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

Substance Nom	CAS Non.	CE Non.	Toxicité pour poisson	Toxicité pour les invertébrés	Toxicité pour les micro-organismes
Méthanol 67-5	6-1	200- 659- 6	or doré : CL50(48h) = 8970-9280 mg/L	Daphnie Magna: CL50(24h)> 10000 mg/L	Pseudomonas putida : TGK(16 h)=1050 mg/L
glycérine	56- 81- 5	200- 289- 5	Oncorhynchus mykiss : CL50(96h) = 54 000 mg/L	Daphnie Magna: CL50(48h)= 1955 mg/L	P sedomonas putida: NOEC (16h)>10000mg/L

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique**

Aucune donnée d'essai pour le mélange dans son ensemble.

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation**

Ce produit n'a pas été testé pour la persistance ou la biodégradabilité.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

Version : 1.0 / FR

Page 6 sur 7

Date de révision : 09.01.2020

Potentiel bioaccumulatif

Il est peu probable que la bioaccumulation soit significative en raison de l'insolubilité générale des composés solides. L'accumulation de composés solubles dans l'eau est également peu probable.

Coefficient de partage Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

La phase liquide du produit est soluble dans l'eau, la phase solide du produit est insoluble et sédimentera dans les systèmes liquides statiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets indésirables

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage

Non défini comme déchet dangereux. Éliminer les déchets résiduels conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Les emballages contaminés peuvent contenir des traces du produit et doivent donc être éliminés de la même manière que le produit.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

16.1 Phrases H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

16.2 Abréviations et acronymes

INCI : The International Nomenclature of Cosmetic Ingredients CAS : Chemical

Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PIGMENTS DE MAQUILLAGE PERMANENT

marque "Pigments d'Alina Shakhova" (AS PIGMENTS)

TU 20.42.15 - 001 - 31408812 - 2020

CE : Communauté européenne

GHS02 : Pictogramme de danger SGH « Flamme »

GHS07: Pictogramme de danger SGH "Point d'exclamation"

Dgr: mention d'avertissement «Danger»

Flam. Liquide. 2 : Liquide inflammable. Catégorie 2 Eye

Irrit. 2: Irritant pour les yeux. Catégorie 2 STOT SE 3 :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie de danger 3 SCBA :

Appareil respiratoire autonome ACGIH : Association Advancing Occupational and Environmental Health

TWA: concentration moyenne pondérée dans le temps

STEL : Une limite d'exposition à court terme

CL50: concentration létale, 50%

LD50: Dose létale, 50%

TGK : Concentration Seuil de Toxicité

CSEO: niveau sans effet observable

pc : poids corporel

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable PBT : Polybutylène

téréphtalate IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ADR/RID : Accord Dangereuses Route/International Carriage of

Dangerous Goods by Rail IMDG/IMO : International Maritime Dangerous Goods/International Maritime Organization ICAO/

IATA : Organisation de l'aviation civile internationale/Association du transport aérien international ADN : Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures

16.3 Conseils de formation

Ne pas utiliser dans les yeux.

Ne pas utiliser au-delà de la date de péremption.

Ne pas utiliser après 12 mois d'ouverture et en aucun cas au-delà de la date de péremption.

16.4 Informations complémentaires

Date d'émission: 9 janvier 2020

Numéro de version 1.0

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes à la date de préparation de cette fiche de données de sécurité et sont fournies sur la base de la conscience et selon le niveau de leurs connaissances. L'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle de la SARL « Dina+ », les utilisateurs sont responsables du respect des lois et des règles d'hygiène et de sécurité applicables.

Le fabricant de pigments pour le maquillage permanent de la marque "Alina Shakhova's Pigments" (AS PIGMENTS) LLC "Dina+" sur ordre de LLC "Alina Shakhova's permanent makeup training center" n'est pas responsable en cas d'utilisation abusive.